

PALES

LA SEULE CAMPAGNE
QUI COMPTE, C'EST CELLE QUI
NOUS N  URRIIT

Terredeliens.org

5 MESURES
POUR UNE
**AGRICULTURE
DE PROXIMITÉ**

Élections municipales 2026

ISE
NE FAUD

La biodiversité s'effondre, nos champs et nos assiettes sont pollués, la précarité alimentaire explose. Nos territoires souffrent: il est urgent de repenser notre manière de produire, transformer et consommer notre alimentation.

Mais, alors que près de la moitié des terres agricoles françaises produisent pour l'exportation, que les accords de libre-échange se multiplient et que l'agriculture française est hyper-dépendante des aides européennes, penser l'agriculture au niveau local a-t-il encore réellement un sens aujourd'hui ?

Terre de Liens croit profondément que les solutions pour répondre aux crises agricoles et sociales se trouvent déjà dans nos territoires. Contrairement aux idées reçues, les communes ont le pouvoir d'agir sur l'agriculture et l'alimentation. Faciliter l'installation des paysans et paysannes, préserver les terres agricoles, protéger la ressource en eau, produire plus de local et de bio, lutter contre la précarité alimentaire: voici les mesures incontournables que les maires doivent défendre aujourd'hui.

Parce que les élu·e·s ont un rôle essentiel à jouer sur l'orientation de l'usage des terres agricoles, Terre de Liens accompagne les collectivités dans toutes les étapes d'une stratégie foncière et agricole au bénéfice de la préservation des terres et de la création d'activités agroécologiques.

Elu·e·s, agriculteur·ice·s, habitant·e·s, ensemble, mobilisons-nous pour faire des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, une vraie opportunité de redonner aux territoires leur pouvoir nourricier. Car la seule campagne qui compte, c'est celle qui nous nourrit.

En Campagne !

Terre de Liens agit depuis plus de 20 ans pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. Grâce à la mobilisation, aux dons et à l'épargne citoyenne, Terre de Liens achète des terres et y garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à très long terme, participant ainsi à la transition intergénérationnelle et écologique de l'agriculture.

Ils soutiennent nos mesures :



FACILITER L'INSTALLATION DES PAYSANS ET PAYSANNES

→ *Favoriser les transmissions de fermes et les installations agricoles*

Entre 2010 et 2020, 100 000 fermes ont disparu en France, absorbées par des exploitations toujours plus grandes et plus industrialisées. Accompagner la transmission des fermes à une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices est une manière de maintenir des productions alimentaires locales.

Les collectivités, en lien avec les structures d'accompagnement présentes sur le territoire, peuvent par exemple :

- ✗ Mettre à disposition des terrains communaux ou acquérir des parcelles pour faciliter des installations agricoles ;
- ✗ Proposer un espace-test agricole sur un terrain communal ;
- ✗ Accompagner la recherche de terres par la mise en lien avec des propriétaires.

En Haut-Languedoc (34)

LA DÉMARCHE ÉLUS SENTINELLES

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc est confronté à une déprise agricole importante depuis 70 ans. Accompagné par Terre de Liens, le PNR met au point le dispositif Élus Sentinelles, qui rassemble 19 élu·e·s de 13 communes. Le cœur du projet est d'accompagner les élu·e·s dans leur rôle sur la question agricole par la formation sur les outils du foncier agricole, la médiation entre porteur·euse·s de projet et futur·e·s cédant·e·s et la coopération (veille foncière, échanges entre pairs, etc). Pour le PNR, agir sur la transmission des fermes et l'installation de paysans et paysannes est une manière de limiter cette déprise agricole tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Retrouvez toutes les étapes de ce projet sur la plateforme Récolte.



RESSOURCE EN LIGNE

ressources.terredeliens.org/recolte

Un Élu Sentinelle est un élu communal volontaire pour devenir un référent de sa commune sur les questions agricoles. Il aura acquis des clefs et outils pour agir en faveur de l'installation et de la consolidation agricole sur son territoire.



Hélène Degrandpré

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

2

→ *Protéger et orienter les terres vers une agriculture nourricière*

Depuis 40 ans, la France artificialise 55 000 ha d'espaces agricoles ou naturels par an. Chaque année c'est la capacité à nourrir une ville moyenne comme le Havre qui disparaît. Alors que notre alimentation est devenue hyperdépendante des importations, il est urgent de protéger les terres agricoles et de les utiliser pour produire une alimentation saine pour les humains et l'environnement.

De nombreux outils sont à la disposition des collectivités pour agir concrètement :

- ✗ Maintenir ou augmenter les « zones A (agricole) » lors d'une révision du plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi) et créer des zones agricoles protégées ;
- ✗ Recenser les terres agricoles de la commune et s'assurer qu'elles sont cultivées ou pâturées.

À Jalles (33)

LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICILES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PEANP)

La vallée des Jalles constitue un espace naturel et agricole diversifié aux portes de Bordeaux. Ces terres, qui s'étendent sur 6 communes, font face à la pression urbaine due à la croissance de la métropole. Certain·e·s propriétaires adoptent ainsi une posture spéculative en attendant une potentielle constructibilité et laissent les terres s'enfricher. En 2011, les élu·e·s des 6 communes concernées demandent au département de la Gironde la création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP). Grâce à ce dispositif, le Département peut préempter en révision de prix les terres agricoles et stopper ainsi la spéculation foncière sur la vallée maraîchère.

Un plan d'action décennal est adopté pour dynamiser l'activité agricole grâce à des actions de la collectivités (stockage de terres par les collectivités et la Safer, mise en valeur des parcelles, aménagement pour l'eau, appel à candidatures pour installer des projets agricoles).

Depuis la mise en place de ce dispositif, ce sont 785 ha de terres agricoles et naturelles protégées par cette mesure forte, modifiable uniquement par un décret signé par le Premier Ministre.



RESSOURCE
EN LIGNE

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

3

→ *Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement*

En 2023, près d'un quart de la population a consommé une eau du robinet contaminée par des pesticides. Nous dépendons chaque jour d'une eau saine pour rester en bonne santé et la dépollution de l'eau coûte chaque année entre 260 et 360 millions d'euros reportés sur les factures des ménages. Pour éviter ces coûts, certaines pratiques agricoles peuvent aider à préserver la qualité de l'eau que nous buvons. Les communes ont la responsabilité d'approvisionner les habitants en eau potable.

Plutôt que d'agir à posteriori pour dépolluer l'eau, elles peuvent par exemple :

- ✗ Prioriser les installations en agriculture biologique sur des zones de captage d'eau potable ;
- ✗ Maintenir les zones humides et favoriser l'élevage en pâturage.

À Wingles (62)

ACQUÉRIR DES TERRES POUR LES CONVERTIR À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



Le passé industriel de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, ainsi que les pratiques agricoles intensives en intrants menacent la qualité des eaux souterraines du territoire. En 2018, pour protéger la ressource en eau, la collectivité acquiert 12 ha sur le périmètre du champ captant de Wingles, qui couvre 20% des besoins en eau du territoire. Les terres sont attribuées à deux agriculteurs du territoire, sous réserve de respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique. L'un, en grandes cultures, voit cet agrandissement comme une opportunité pour tester l'agriculture biologique. L'autre, en polyculture-élevage, suit déjà un cahier des charges environnemental exigeant et perçoit cet agrandissement comme une occasion pour se

convertir définitivement à l'agriculture biologique et créer un atelier de transformation de produits laitiers destinés à la vente directe. Le pari est tenu puisqu'en avril 2022, tous deux sont labellisés Agriculture Biologique.

“ Ce projet aura permis à la fois d'agir sur la qualité de l'eau, d'accompagner des agriculteurs vers des pratiques plus environnementales et de développer des produits destinés à la consommation locale.

PRODUIRE PLUS DE LOCAL ET DE BIO



→ *Favoriser des filières
ancrées dans nos territoires*

Près de la moitié des terres agricoles françaises produisent pour l'exportation. Résultat : notre alimentation est dépendante des importations. Relocaliser notre alimentation permet de garantir notre sécurité alimentaire et le maintien de l'agriculture sur les territoires.

Les collectivités peuvent agir sur les débouchés pour soutenir les producteurs et productrices locaux :

- ✗ Approvisionner les cantines avec des produits bio et locaux (la loi EGalim impose au moins 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans les cantines) ;
- ✗ Aider à la création de marchés ou de magasins de producteurs ;
- ✗ Soutenir financièrement des outils de transformation alimentaire pour structurer les filières locales.

À Chambray-Lès-Tours (37)

LA RÉGIE AGRICOLE

Depuis une quinzaine d'années, la municipalité de Chambray-lès-Tours se mobilise autour de la question d'une alimentation bio et locale pour les cantines de la ville. Cela l'amène à repenser la protection des terres agricoles et le développement de l'agriculture locale. En 2021, elle ouvre la première cuisine centrale 100% bio, qui produit 1000 repas par jour. Pour répondre à son besoin d'approvisionnement en circuits courts, la municipalité souhaite installer une production maraîchère sur la commune. Une prairie municipale de 2,2 ha en zone périurbaine, alors terrain constructible, est choisie pour accueillir le projet. La mairie finance la réalisation d'un forage, l'achat de serres, le chemin d'accès, pour un coût total de 300 000€.

En parallèle, le maraîcher recruté, employé communal, prépare la terre et échange avec la cuisine centrale pour adapter sa production aux besoins des menus scolaires. La régie fonctionne désormais à plein régime (15 à 20 tonnes de légumes par an) et accueille en prime des activités pédagogiques.

La régie a permis de protéger 2,2 ha de terres agricoles ainsi que l'installation d'1,5 emplois en maraîchage. La commune et le maraîcher s'investissent pour essaimer les apprentissages issus de cette expérience dans les différentes communes de la métropole de Tours."



RESSOURCE
EN LIGNE



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

5

→ *Garantir une alimentation saine et durable au juste prix*

Alors même que la France dispose d'assez de terres pour nourrir sa population, huit millions de personnes déclarent ne pas toujours avoir assez à manger, et cette tendance s'aggrave depuis dix ans. Il est urgent de mettre en place des dispositifs pour garantir à toutes et tous une alimentation de qualité, tout en rémunérant correctement celles et ceux qui nous nourrissent.

Des initiatives existent déjà, souvent soutenues par les collectivités :

- ✗ Mettre en place des paniers bio solidaires en partenariat avec le centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- ✗ Faciliter le lancement d'une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ou de convention citoyenne locale sur l'alimentation.

Dans la région d'Audruicq (62)

L'ECOPÔLE ALIMENTAIRE

Entre Calais, Dunkerque et Saint-Omer, les terres agricoles sont majoritairement dédiées à la pomme de terre et la betterave, principalement pour l'exportation. Dans le cadre de sa politique agricole, la communauté de commune de la région d'Audruicq choisit en 2010 d'acquérir un ancien corps de ferme et 15 ha de surface agricole pour créer un écopôle alimentaire. Son objectif, contribuer au développement de modes de production et de consommation compatibles avec les exigences de durabilité, de santé, d'accessibilité et d'inclusion sociale. L'écopôle alimentaire d'Audruicq réunit aujourd'hui des activités d'insertion organisées par les Anges Gardins (réseau Cocagne), autour du maraîchage, de la logistique et de la restauration. L'association contribue à la production de 500 paniers de légumes bio par semaine avec des prix différenciés pour faciliter



RESSOURCE EN LIGNE

l'accès à des produits bio et de qualité pour toutes et tous (étudiants, bénéficiaires du RSA, tout public). L'écopôle réunit des producteurs bio locaux au sein d'une association qui permet de compléter l'offre en légumes, d'assurer la logistique de distribution des paniers et de l'approvisionnement pour la restauration hors domicile.

Avec cet Ecopôle, on met l'alimentation au cœur du modèle économique. Cela permet ensuite de créer des emplois dont les gens ont besoin, et d'avoir un impact positif sur l'environnement.¹

¹ lagazettefrance.fr/article/l-e2-80-99ecopole-alimentaire-fait-rayonner-la-region-rurale-d-e2-80-99audruicq

**Terre de Liens engage les candidat-e-s
aux élections municipales
des 15 et 22 mars 2026 à agir
pour protéger les terres agricoles
et assurer une alimentation
saine pour toutes et tous.**

NOS MESURES

1. **Faciliter l'installation
des paysans et paysannes**
2. **Préserver les terres agricoles**
3. **Protéger la ressource en eau**
4. **Produire plus de local et de bio**
5. **Lutter contre
la précarité alimentaire**

*Scannez pour explorer
nos 5 mesures
en cartes interactives*



CONTACTS :

Hélène Béchet
Responsable territoires
et collectivités
Fédération Terre de liens
h.bechet@terredeliens.org

PLUS D'INFORMATIONS :

Terre de Liens
www.terredeliens.org